Si vous ne visualisez pas ce message, cliquez-ici

Newsletter octobre/novembre 2020

Le réseau Agrilocal40 : Acteur incontournable de la relocalisation de l'alimentation malgré la pandémie !

Nous traversons des circonstances exeptionnelles et vous faites preuves tous les jours de grandes capacités d'adaptation face à la pandémie. Vous êtes parmi les piliers incontournables de l'économie du territoire et de la relocalisation de l'alimentation, notamment grâce à votre implication dans le réseau Agrilocal40.
C'est pourquoi, nous souhaitons continuer de vous proposer des opérations Agrilocal40, dans la mesure de ce qu'il est possible d'organiser afin de respecter les gestes barrières et d'assurer votre sécurité.

Ci-dessous : retour en image sur la semaine du goût Agrilocal40 "au "Pré de l'Assiette" :

Prochaine opération : "Un Noël avec Agrilocal40" du 14 au 18 décembre

Vous êtes acheteur public du réseau Agrilocal40 : vous allez recevoir très prochainement par courrier, l'appel à manifestation d'intérêt pour cette opération :

> 1 formule au choix : 1 menu 100% Agrilocal40 ou 1 produit Agrilocal40 par jour de la semaine
> De l'affichage et des quiz de niveaux adaptés à vos convives
> Des lots à faire gagner aux convives par tirages au sort (petits paniers garnis de produits locaux)

Vue les circonstances, nous groupons exceptionnellement l'appel à manifestation d'intérêt pour l'opération "Un Noël avec Agrilocal40" et celui pour l'opération nationale "Au Pré de la Ferme". Le format de cette dernière change cette année (habituellemment visites de fermes/d'entreprises locales) et sera aussi une semaine avec 1 menu 100% Agrilocal40 ou 1 produit Agrilocal40 par jour de la semaine du 1er au 5 février 2021.

Pour les participants aux 2 opérations qui le souhaitent, un tirage au sort sera organisé par catégorie d'acheteurs inscrits afin de vous faire gagner un spectacle vivant (troupe de théâtre) sur le thème "du bien manger, du local et de l'agriculture".
La mise en oeuvre du spectacle se fera sur une semaine thématique Agrilocal afin d'assurer une cohérence : soit celle de Noël, soit celle de février si les conditions le permettent. Sinon, nous nous adapterons et reporterons l'organisation de ce spectacle ultérieurement pour les vainqueurs du tirage au sort.

> Inscrivez-vous nombreux pour continuer à soutenir les producteurs locaux
> Inscriptions ouvertes jusqu'au 12 novembre inclus (Consultez ici les modalités d'inscription)

Zoom sur les Signes Officiels de Qualité (SIQO) dans la loi EGALIM

Le décret du 24 avril 2019 précisant les modalités d'application de la loi EGALIM, fixe notamment les dispositions d'application de l'article 24 en précisant les catégories de produits entrant dans les objectifs d'approvisionnment en "produits de qualité et durables". Pour rappel : les repas servis en restauration collective devront compter (en valeur) **50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques** au **1er janvier 2022**. D'autre part, l'information des usagers une fois par an sur la composition des menus est obligatoire depuis le 1er janvier 2020.

Les signes ou mentions pris en compte pour l'application du décret ?

> Label Bio
> Label Rouge
> AOC ou AOP (Appellation d'Origine Contrôlée ou Protégée)
> IGP (Indication Géographique Protégée)
> STG (Spécialité Traditionnelle Garantie : identification Européenne)
> Produit issu d'une exploitation ayant la certification HVE (Haute Valeur Environnementale de niveau 2 ou 3)
> Produit ayant la mention "Fermier" ou "Produit de la Ferme" ou "produit à la ferme" pour lesquels existent une définition réglementaire des conditions de production
> Produit aux externalités environnementales faibles (impact du produit durant son cycle de vie) : modalités prévues dans l'article R.2152-9 et R.2152-10 du code la commande publique.

Astuces : le coin des Fournisseurs

> Importance de renseigner votre statut juridique dans l'onglet "Données établissements" (1er onglet en haut à gauche de votre profil) notamment pour éditer la facture dans Agrilocal40 ou pour la basculer dans Chorus Pro

> Nouvelle information à renseigner dans vos fiches produits "Délai minimum de livraison" (par défaut : 1 jour) : cela correspond au nombre de jours dont vous avez besoin pour préparer le produit avant la livraison

> Lorsque vous êtes retenu pour une commande, la consultation apparaît dans votre tableau de bord sous le statut "Commandé en attente" vous laissant la possibilité de modifier à la marge la quantité qui sera livrée jusqu'à j-1. Pour des raisons d'interfaçage avec un logiciel de gestion de stocks, il est possible qu'un acheteur ait besoin que vous confirmiez qu'il n'y ait pas de modification de quantité en amont de la livraison. Pour ce faire : cliquez sur la ligne de la consultation dans votre tableau de bord => cliquez sur "modifier la quantité" => cliquez sur "Ne pas modifier"

Info +

Les Guides Acheteur et Fournisseur Agrilocal viennent d'être mis à jour et sont téléchargeables ici :
Retrouvez les aussi à télécharger dans les onglets Acheteurs et Fournisseurs de la page d'accueil du site Agrilocal40.

Contact

Pôle Agriculture et Forêt du Département des Landes
Email : agrilocal40@landes.fr
Téléphone : 06 45 12 44 81 ou 05 58 05 41 09

Agenda

• **12/11/2020 :** Date limite d'inscription pour les opérations "Un Noël avec Agrilocal40" et "au Pré de la Ferme"
• **18/11/2020** : 3ème jour de formation du groupe pilote d'Acheteurs publics pour le label "Ecocert en Cuisine"

Vous recevez cette newsletter car vous vous êtes inscrit(e)s à Agrilocal40 ou une personne inscrite dans la démarche a souhaité partager ces informations avec vous. Toutes les données personnelles recueillies sont stockées dans un environnement sécurisé pour éviter tout abus. En cas de question à ce sujet, veuillez nous contacter : webmestre@landes.fr.

Si vous souhaitez ne plus recevoir notre newsletter, vous pouvez vous désabonner en envoyant un message ici.